

DECISION DU PRESIDENT

N° D2023-008

Objet : Aide à l'innovation économique - Validation d'une convention d'étude pour un projet de « développement d'un trolley de valise » entre la CCPA, la société BCM Métallerie et l'entreprise HOGGAR Solutions

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2020-94 en date du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour accomplir tous les actes de gestion relatifs à l'aide des projets innovants ;

VU la délibération n°2022-103 en date du 30 juin 2022 visant à actualiser le dispositif d'aide visant à la prise en charge des coûts externes d'étude de projets innovants ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la commission Economie Environnement le 15 décembre 2022, sur le projet de convention d'étude tripartite entre la CCPA, la société BCM Métallerie et l'entreprise HOGGAR Solutions ;

VU le projet présenté ci-après :

L'entreprise BCM Métallerie, filiale du groupe familiale Global Métal Works, conçoit et fabrique des produits finis ou semi-finis métalliques. Elle est spécialisée dans la transformation des métaux dont l'aluminium par usinage et déformation, mais aussi dans l'assemblage, pour le secteur du bâtiment, de l'énergie, ou encore l'industrie du luxe. Elle embauche actuellement 60 personnes sur son site de St-Rambert-en-Bugey.

L'entreprise BCM a été récemment consultée un grand acteur français dans le domaine du luxe, qui souhaite relocaliser en France la fabrication d'un produit actuellement réalisé entièrement en Chine, un trolley de valise.

La conception des trolleys de valise est complexe. Une cinquantaine de produits sont à assembler pour réaliser un trolley. BCM doit développer pour le compte de l'entreprise, un prototype comprenant plusieurs améliorations de l'existant.

Si le prototype est validé après les essais réalisés chez le client, et que l'entreprise démontre sa capacité à industrialiser le produit, cela débouchera sur un marché de 40 000 pièces /an pour BCM (soit un volume de chiffre d'affaires de 2 à 4 M d'euros).

L'obtention de ce marché aura un impact environnemental (8 000 km de transport maritime évités) et aura pour conséquence la création de 6 à 12 postes, ce qui nécessitera d'accélérer le projet d'agrandissement des locaux de BCM sur la ZAE du Moulin à Papier.

.../...

L'entreprise BCM est accompagnée dans la réalisation de ce projet par le bureau d'étude HOGGAR Solution, expert de la conception mécanique, et agréé Crédit Impôt Innovation. Des devis ont été adressés à la CCPA pour un montant total de 14 690,50 euros HT.

Un projet de convention, joint en annexe, précise les modalités d'intervention de la CCPA.

- DECIDE d'accompagner la société BCM Métallerie dans son projet de développement d'un prototype de trolley de valise en lien avec l'entreprise accréditée CII, HOGGAR Solutions pour un montant de 14 690,50 € HT.
- DIT qu'une convention d'étude sera signée entre les parties prenantes.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 17 janvier 2023

Publiée le 20 JAN. 2023

Fait à Chazey-sur-Ain, le 17 janvier 2023.

Le Président
de la Communauté de communes



Jean-Louis GUYADER

